ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

développement

Question au Gouvernement n° 2320

Texte de la question

PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Guibal, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean-Claude Guibal. Monsieur le ministre des affaires étrangères, dans quelques jours sera célébré le dixième anniversaire du lancement du processus de Barcelone entre les quinze États membres de l'Union européenne de l'époque et douze pays de la rive sud de la Méditerranée. Ce processus engageait les uns et les autres dans un partenariat qui, par le biais d'accords d'association, se fixait pour objectif de faire de l'aire méditerranéenne une zone de paix, de stabilité et de prospérité. Cette démarche, la plus ambitieuse qui ait été entreprise depuis longtemps en matière de politique méditerranéenne, a suscité de grands espoirs. Las, il n'est pas sûr - et c'est un euphémisme - que tous aient été satisfaits.

Si l'on s'en tient à l'aspect économique, l'Union européenne a affecté 21 milliards d'euros aux pays du sud de la Méditerranée, pendant qu'elle en consacrait, en moitié moins de temps, 59 milliards à son propre élargissement. On peut supposer que le déplacement du centre de gravité de l'Union vers le Nord accentuera cette tendance.

Sur le plan géopolitique, la recherche de nouveaux partenaires autres qu'européens par les pays de la rive sud, le rôle grandissant de l'Alliance atlantique dans l'ensemble de la région et l'élaboration par les États-Unis du concept de Grand Moyen-Orient conduisent à penser que l'Europe, et plus encore la France, qui y a joué si longtemps un rôle majeur, doivent faire preuve de plus de volonté, d'audace et d'imagination dans leurs relations avec les pays de l'aire méditerranéenne.

Carrefour de trois continents, berceau des trois religions monothéistes, la Méditerranée est connue pour être à la fois un espace de jonction et de rupture, une zone d'échanges et de conflits. Propice au dialogue des cultures, elle concentre et exacerbe aussi toutes les tensions de l'époque. Elle peut être, selon la manière dont nous l'abordons, aussi bien un espace de stabilité et d'épanouissement qu'une menace et un facteur de déséquilibre.

Monsieur le ministre, envisagez-vous de prendre des initiatives pour relancer le processus de Barcelone ou pensez-vous qu'il faille s'y prendre autrement pour renforcer les relations euro-méditerranéennes ? Que pensez-vous des potentialités du dialogue " 5 + 5 " entre les pays de la Méditerranée occidentale ? Enfin, avez-vous l'intention de renforcer les relations bilatérales entre la France et les pays francophones de la région ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Philippe Douste-Blazy, *ministre des affaires étrangères.* Monsieur le député, vous avez raison, le processus de Barcelone, lancé en novembre 1995, a créé un espace commun entre l'Union européenne et les pays de la rive sud de la Méditerranée, mais n'a pas débouché sur des avancées suffisantes. À cet égard, l'enjeu du sommet des chefs d'État et de Gouvernement de Barcelone, qui se déroulera les 28 et 29 novembre prochains, sera de relever trois défis.

Un défi économique d'abord. Au-delà des onze contrats d'association qui lient l'Union européenne à nos partenaires du Sud, le temps me semble venu de créer un outil financier - pourquoi pas une banque euro-méditerranéenne d'investissement ? - pour aider nos partenaires à conduire les réformes politiques et de libéralisation économique dont ils ont besoin.

Un défi politique, ensuite, qui consistera à rassembler les États participants autour de la même vision de la lutte contre le terrorisme. À cet égard, sera élaboré à Barcelone un code de conduite commun à trente-cinq pays.

Bien sûr, les réformes politiques visant à davantage de démocratie seront également abordées.
Je terminerai sur le troisième défi : l'immigration. Il faut savoir que les pays du Maghreb ne sont aujourd'hui que des pays de transit. C'est en développant la sécurité, en créant des corps communs de garde-côtes et en mettant en commun nos politiques de lutte contre l'immigration clandestine que nous parviendrons à stopper celle-ci. Mais il faut bien comprendre qu'une logique sécuritaire ne parviendra pas seule à régler le problème. Il faut lui adjoindre une politique généreuse et responsable à l'égard des pays de l'Afrique sub-saharienne et, en particulier, développer le co-développement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Guibal
Circonscription : Alpes-Maritimes (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2320
Rubrique : Relations internationales
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 novembre 2005
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 23 novembre 2005